



**PROCES VERBAL  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
23 AVRIL 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de JAUNAY MARIGNY, sous la Présidence de Monsieur Jérôme NEVEUX, Maire.

Étaient présents : M. NEVEUX Jérôme ; M. MÉTHIVIER Yannick ; Mme MONTEIL Annick ; M. DAVIGNON Guy ; Mme COURTIN Aurore ; M. BONNET Fabien ; Mme DETAPPE Marianne ; M. SANSIQUET Pascal ; Mme RENÉ Nathalie ; Mme SIMONET Martine ; Mme DANGRÉAUX-HENIN Karine ; Mme BERNARD Monique ; Mme Laurence BOUHET ; M. JOUBERT Pascal ; M. AGUILLON Teddy ; M. BERAUDY Eric ; Mme CAVELIER Cécilia ; M. CHOUTEAU Jérôme ; M. DESCHAMPS Aurélien ; M. JEAUD Sébastien ; Mme MOREAU Sandrine ; Mme OGET Sophie ; Mme PERRINE-HAPPE Virginie ; M. ROBIN Franck ; M. ROUGER Patrick ; M. SADORGE Paul ; Mme TOURNIER Mireille ; Mme VIVET Sandrine ; *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés - pouvoirs :

Mme BERNIER Eugénie-Carole donne pouvoir à Mme RENÉ Nathalie ;  
Mme LORGNIER Candice donne pouvoir à Mme VIVET Sandrine ;  
M. PAUMARD Antonin donne pouvoir à M. DESCHAMPS Aurélien ;  
M. RIVIÈRE Vincent donne pouvoir à M. NEVEUX Jérôme ;  
M. VERRECCHIA Michel donne pouvoir à M. SANSIQUET Pascal ;

Absents sans pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Martine SIMONET.

Table des délibérations examinées en séance

<b>AFFAIRES COURANTES</b> .....	<b>3</b>
<b>I – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES</b> .....	<b>3</b>
<b>II – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>7</b>
I/A – SUBVENTION – MFR DE CHAUVIGNY .....	7
I/B – SUBVENTION – CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE .....	7
I/C – SUBVENTION – MFR INGRANDES .....	7
I/D – SUBVENTION – MFR SEVREUROPE (BRESSUIRE) .....	7
I/E – SUBVENTION – CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU MANS ET DE LA SARTHE .....	8
I/F – SUBVENTION – ECOLE JACQUES PREVERT.....	8
I/G – SUBVENTION – ECOLE PAUL ELUARD .....	8
I/H – SUBVENTION – ECOLE RENE CASSIN.....	8
I/I – SUBVENTION – ECOLE RENE BUREAU.....	8
I/J – PARTICIPATION – ECOLE NOTRE DAME ESPERANCE DE SAINT-BENOIT .....	9

I/K - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION OGENC DU SACRE CŒUR DE JAUNAY-MARIGNY ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION POUR 2026.....	9
<b>II –RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>9</b>
II/A – DÉLIBERATION RELATIVE AU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS .....	9
<b>AFFAIRES SPECIFIQUES .....</b>	<b>11</b>
<b>I – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES.....</b>	<b>11</b>
I/A - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (OPERATIONS IMMOBILIERES – VIE ECONOMIQUE – ZAC DES GRANDS CHAMPS ET ECO-QUARTIER FONDS GAUTIERS) .....	11
BUDGET PRINCIPAL 14000.....	11
BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES 14002.....	11
BUDGET ANNEXE VIE ECONOMIQUE 14005.....	11
BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DES FONDS GAUTIERS 14006 .....	12
BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS CHAMPS 14007 .....	12
I/B – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (OPERATIONS IMMOBILIERES – VIE ECONOMIQUE – ZAC DES GRANDS CHAMPS ET ECO-QUARTIER FONDS GAUTIERS) .	12
I/C – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (OPERATIONS IMMOBILIERES – VIE ECONOMIQUE – ZAC DES GRANDS CHAMPS – ECO-QUARTIER FONDS GAUTIERS) POUR L'EXERCICE 2026.....	13
I/D – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES .....	13
I/E – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2026 .....	13
<b>II – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE .....</b>	<b>14</b>
II/A – REGLEMENT DU POLE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET TARIFS.....	14
<b>III –VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE .....</b>	<b>14</b>
III/A – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	14
<b>IV – VIE ECONOMIQUE, EMPLOI, TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT .....</b>	<b>16</b>
V/A – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION APPUI .....	16

## AFFAIRES COURANTES

### I – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

#### I/A – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteurs : Mmes DETAPPE et MONTEIL

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des impôts Directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs de la commune de Jaunay Marigny.

Il est précisé que les 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. La liste de proposition de membres doit être fixée par délibération du nouveau conseil municipal.

L'adresse des commissaires proposés devra être indiquée sur la liste de proposition.

Les conditions suivantes doivent par ailleurs être respectées.

#### - Conditions à remplir par les commissaires :

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

#### - Conditions touchant à la constitution de la commission :

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Il est donc proposé, en vu de la désignation des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants, de proposer une liste de personnes remplissant les critères précités.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

**Les candidatures reçues jusqu'au 15 avril 2026 sur [info@jaunay-marigny.fr](mailto:info@jaunay-marigny.fr) ont été présentées en séance afin que le conseil arrête la liste des membres qu'il proposera au directeur départemental des finances publiques.**

***Le conseil municipal adopte à l'unanimité la liste figurant ci-après.***

***Il est précisé que M. DAVIGNON a été proposé au niveau communautaire pour intégrer la Commission Intercommunale des Impôts Directs qui se prononce sur les valeurs locatives des locaux professionnels.***

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Liste des candidats proposés

Commissaires titulaires (16)	Commissaires suppléants (16)
-1° M. SOULARD Gilbert Né le 01/01/1949 31, rue Saint Exupéry – Jaunay-Clan 86130 Jaunay-Marigny	-1° Mme Françoise DEGAND Née le 05/05/1961 6, rue de la Renaissance– Jaunay-Clan 86130 Jaunay-Marigny

<p>-2° M. PERRE Bruno Né le 27/11/1958 3, rue Auguste Poulain – Marigny-Brizay 86380 Jaunay-Marigny</p>	<p>-2°Mme GUERIN Maryse A confirmer Née le 03/07/1954 7, Chemin du Moulin du Bois – Marigny-Brizay 86380 Jaunay-Marigny</p>
<p>-3° M. RIVIERE Vincent 04/10/1980 7, rue Jacqueline Auriol – Marigny-Brizay 86130 Jaunay-Marigny</p>	<p>-3°Mme Angélique CROCE Née le 01/10/1983 30, Rue du Bourg Joly 06-14-24-24-57 angelbaron@hotmail.fr</p>
<p>-4° Mme THETAS Maryse Née le 11/03/1952 23 rue Pierre Frederic de Boynet – Marigny-Brizay 86380 Jaunay-Marigny</p>	<p>-4°M. Francis MONTEIL Né le 17/07/1960 10, Rue des Champs de Brain 86130 Jaunay-Marigny</p>
<p>-5° Mme BOUHET Geneviève Née le 25/06/1949 7 route des Boutilleaux – Jaunay-Clan 86130 Jaunay-Marigny</p>	<p>-5°M. BILLAUD Michel Né le 02/10/1948 10, rue de la Croix Girard 86130 Jaunay-Marigny</p>
<p>6° Martine SIMONET Née le 04/01/1958 26, Rue de l'Habit d'Or 86380 Jaunay-Marigny</p>	<p>-6 M. BAUDON Né le 28/02/1954 10, Rue de la Croix l'Abbé 86380 Jaunay-Marigny</p>
<p>-7° M. TINGAUD Jean-Marie Né le 31/08/1947 32, rue de Plaisance 86130 Jaunay-Marigny</p>	<p>-7° M RENAUD Martine Né le 15/05/1950 1, rue Suzanne Valadon</p>
<p>-8° M DE MASCUREAU Hugues Né le 30/05/1960</p>	<p>-8° M CAILLEAUD Patrice Né le 18/08//1962 1, rue de la Renaissance 86130 Jaunay-Marigny 06-63-27-96-94</p>
<p>-9° MME URVOIS Odile Né le 31/01/1959 3, Rue du Temple 86130 Jaunay-Marigny 06 19 71 39 19</p>	<p>-9°M. GARDAIS Jean-Pierre Né le 20/03/1949 12, rue de l'Allée – Jaunay-Clan 86130 Jaunay-Marigny</p>
<p>-10° M. MERGAULT Patrick Né le 25/12/1954 20, rue Etienne Moreau 86130 Jaunay-Marigny</p>	<p>- 10°M. AUDINET Claude Né le 01/04/1951 37, rue Saint Exupéry – Jaunay-Clan 86130 Jaunay-Marigny</p>
<p>-11° M. SECOUET Claude Né le 06/04/1950 32, rue Bourg Joly – Marigny-Brizay 86380 Jaunay-Marigny</p>	<p>- 11°M. FRERET Claude Né le 18/12/1950 Rue de Parigny – Jaunay-Clan 86130 Jaunay-Marigny</p>
<p>-12° M. Alain RIVAULT Né le 25/03/1955 10, rue des Terres Rouges 86130 Jaunay-Marigny</p>	<p>-12°Monsieur Joël BIZARD Né le 06/04/1950 24, Rue Georges Sand 86380 Jaunay-Marigny</p>
<p>-13° M. Jean-Luc FRADIN Né le 14/10/1953 1 Bis, chemin des Grands Champs 86130 Jaunay-Marigny</p>	<p>-13° Toni DAGHER Né le 01/03/1979 6, Rue de la Croix Gérard 06-76-30-11-65 Toni.dagher@dndetails-lab.com</p>
<p>-14°Mme Brigitte FRADIN Née le 08/03/1959 1 Bis, chemin des Grands Champs</p>	

86130 Jaunay-Marigny  -15° Mme Danielle LEBLANC Née le 22/09/1956 8-10, Rue du Petit Bois A partir du mois de juin 3, rue de Brin 86130 Jaunay-Marigny  - Hors commune : -16° M. HECHARD Bernard Né le 22/10/1954 8, rue du Gué Sourdeau 86360 Chasseneuil du Poitou	-14° Madame Julie RAIMOND Née le 13/01/1994 20, rue Rabelais – Marigny-Brizay 86380 Jaunay-Marigny  -15° M FERRAND Bernard Né le 19/11/1950 10, Place du Champ de foire 86130 Jaunay-Marigny 06-28-38-12-83  - Hors commune : -16°M. Pierre DELVERT Né le 07/04/1951 76, route de Clan 86170 Neuville de Poitou
---	--

I/B - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 – RESEAU ELECTRICITE SRD

Rapporteur : M BONNET

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur votre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2026, le coefficient index ingénierie est de 1,5983. La population totale (de Marigny-Brizay) en 2026 est de : 1316 habitants.

Le montant de la redevance pour la commune s'élève donc à **245 €**

**Décision : adopté à l'unanimité**

I/C – AMENDEMENT A LA DELIBERATION 037/2026 RELATIVE A LA MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION

M le Maire indique que suite à une observation du contrôle de légalité, il convient d'amender la délibération n°037/2026 du 21 Mars 2026 relative à la majoration des indemnités des élus prises conformément aux dispositions de l'article R.2123-23 du CGCT.

En effet, l'article L2123-20-1- III du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.* »

Dès lors que la majoration est une délibération qui concerne également les indemnités, le tableau doit être également annexé à une telle délibération.

M. Le Maire propose donc d'amender la délibération avec le tableau récapitulatif suivant.

**ANNEXE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE DE JAUNAY MARIGNY A COMPTER DU 23 Mars 2026**

FONCTION	PRENOM / NOM	INDEMNITE E % de	MAJORATIO N prévue conforméme
----------	--------------	------------------------	-------------------------------------

		l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	nt aux dispositions de l'article R.2123-23 du CGCT
Adjoint n°1 Vie associative culturelle et sportive	M. Yannick METHIVIER	16,33%	15%
Adjointe n°2 – Urbanisme Habitat Mobilités	Mme Annick MONTEIL	16,33%	15%
Adjoint n°3 – Vie économique, emploi, tourisme, commerce, artisanat	M. Guy DAVIGNON	16,33%	15%
Adjointe n°4 – Education Enfance Jeunesse	Mme Aurore COURTIN	16,33%	15%
Adjoint n°5 – Grands Projets Bâtiments Réseaux Numérique	M. Fabien BONNET	16,33%	15%
Adjointe n°6Finances Stratégie financière et commande publique	Mme Marianne DETAPPE	16,33%	15%
Adjoint n°7Sécurité Médiation Tranquillité publique et travaux de proximité	M. Pascal SANSIQUET	16,33%	15%
Adjointe n°8 Environnement Cadre de vie et transition écologique	Mme Nathalie RENE	16,33%	15%
Conseillère déléguée à l'action sociale et aux solidarités	Mme Karine DANGREAU HENIN	16,33%	15%
Conseiller délégué aux bâtiments et à la transition énergétique	M. Pascal JOUBERT	8,05%	15%
Conseillère déléguée à l'état civil et aux élections	Mme Monique BERNARD	1,50%	15%
Conseillère déléguée à la santé	Mme Carole Eugénie BERNIER	1,50%	15%
Conseillère déléguée à l'animation du territoire	Mme Laurence BOUHET	1,50%	15%
Conseiller délégué à l'information, la communication et démocratie locale	M. Vincent RIVIERE	1,50%	15%
Conseiller délégué à l'organisation des services, les ressources humaines, la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels	M. Michel VERRECCHIA	1,50%	15%
Conseiller délégué à la prévention de la délinquance	M Teddy AGUILLON	1,50%	15%
Conseiller délégué au civisme, devoir de mémoire et conseil municipal des jeunes	M Eric BERAUDY	1,50%	15%
Conseillère déléguée aux mobilités et à la prévention routière	Mme Cécilia CAVELIER	1,50%	15%
Conseiller délégué attractivité commerciale, aux DATA et à l'intelligence artificielle	M Jérôme CHOUTEAU	1,50%	15%
Conseiller délégué à l'agriculture	M Aurélien DESCHAMPS	1,50%	15%
Conseiller délégué aux archives et à l'histoire locale	M Sébastien JEAUD	1,50%	15%
Conseillère déléguée aux aînés et liens intergénérationnels	Mme Candice LORGNIER	1,50%	15%
Conseillère déléguée à l'éco-citoyenneté et la biodiversité	Mme Sandrine MOREAU	1,50%	15%
Conseillère déléguée à la petite	Mme Sophie OGET	1,50%	15%

enfance			
Conseiller délégué à l'animation de la vie économique	M Antonin PAUMARD	1,50%	15%
Conseillère déléguée à la vie associative et gestion des salles	Mme Virginie PERRINE-HAPPE	1,50%	15%
Conseiller délégué à l'œnotourisme et au tourisme	M. Franck ROBIN	1,50%	15%
Conseiller délégué aux politiques d'accessibilité, sport et handisport	M Patrick ROUGER	1,50%	15%
Conseiller délégué à l'urbanisme et à l'habitat	M. Paul SADORGE	1,50%	15%
Conseillère déléguée à la programmation culturelle, lecture et expositions	Mme Mireille TOURNIER	1,50%	15%
Conseillère déléguée à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire	Mme Sandrine VIVET	1,50%	15%
Maire délégué	Mme Martine SIMONET	19.32%	15%

**Décision : adopté à l'unanimité**

## **II – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

Rapporteur : Mme COURTIN

### **I/A – SUBVENTION – MFR DE CHAUVIGNY**

La Maison Familiale Rurale de Chauvigny, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2025-2026 deux jeunes élèves domiciliés sur la commune de Jaunay-Marigny : CHEBROUX Mélissa et COLLIN Rosine.

Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros par élève soit un montant total de 60 euros.

**Décision : adopté à l'unanimité**

### **I/B – SUBVENTION – CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE**

Une demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Vienne a été adressée à la commune pour soutenir les actions menées en matière d'apprentissage. En 2026, 21 jeunes originaires de la commune sont concernés. Il est proposé de verser une participation par enfant équivalente à celle des années passées, soit au total 420 € pour l'ensemble des 21 ressortissants de la commune (soit 20€ par élève).

**Décision : adopté à l'unanimité**

### **I/C – SUBVENTION – MFR INGRANDES**

La Maison Familiale Rurale d'Ingrandes, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2025-2026 un jeune élève domicilié sur la commune de Jaunay-Marigny : HENRION Cameron. Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ce jeune, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros par élève.

**Décision : adopté à l'unanimité**

### **I/D – SUBVENTION – MFR SEVREUROPE (Bressuire)**

La Maison Familiale Rurale de Bressuire, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2025-2026 un jeune élève domicilié sur la commune de Jaunay-Marigny : GUERIN Hugo. Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ce jeune, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux autres MFR, de 30 euros par élève.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/E – SUBVENTION – CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU MANS ET DE LA SARTHE**

Une demande de subvention du Centre de Formation des apprentis du Mans et de la Sarthe a été adressée à la commune pour soutenir les actions menées en matière d'apprentissage. En 2026, 1 jeune originaire de la commune est concerné. Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ce jeune, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros par élève.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/F – SUBVENTION – ECOLE JACQUES PREVERT**

L'école Jacques Prévert souhaite organiser une sortie pour toute l'école à la Ferme pédagogique du CPA Lathus, autour du thème de la biodiversité. L'école demande le financement d'une partie de cette sortie en lien avec le projet pédagogique « prendre soin de l'autre ».

La commission Education Enfance Jeunesse s'est réunie le 15 janvier 2026. Après étude du dossier, il est proposé d'attribuer une **subvention exceptionnelle de 3 170€** à l'Ecole maternelle Jacques Prévert pour financer cette sortie scolaire.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/G – SUBVENTION – ECOLE PAUL ELUARD**

La commission Education Enfance Jeunesse s'est réunie le 15 janvier 2026. Après étude du dossier de demande de subvention, il est proposé de participer à hauteur de 1 003 € au financement des projets suivants :

- Activités sportives :
  - **Cycle escrime** (CM1/CM2)
  - **Cycle tennis** (CP – CE1)
  
- Sortie de fin d'année :
  - **DIENNE** (CE2 – CM1 et CM2)
  - **Sortie Espace Mendes France – Activités scientifiques** (CP et CE1)

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/H – SUBVENTION – ECOLE RENE CASSIN**

La commission Education Enfance Jeunesse s'est réunie le 15 janvier 2026. Après étude du dossier de demande de subvention, il est proposé de participer à hauteur de **1 500 €** au financement des projets suivants :

- Sorties éducatives :
  - Centre Minier de Faymoreau (CM1 -CM2)
  - Parc animalier ZOODYSSEE (CP – CE1 – CE2)
- Activités sportives : Projet sportif EPA (tous les élèves)

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/I – SUBVENTION – ECOLE RENE BUREAU**

La commission Education Enfance Jeunesse s'est réunie le 15 janvier 2026. Après étude du dossier, il est proposé de participer à hauteur de **1 500 €** au financement des projets suivants :

- Sortie culturelle : Visite des locaux de France 3 Poitiers (CM1 - CM2)
- Sorties pédagogiques :

- **Puy du Fou** (CE2 – CM1 – CM2)
- **Ferme pédagogique du Petit Ange** (Cycles 1 à 2)

**Décision : adopté à l'unanimité**

I/J – PARTICIPATION – ECOLE NOTRE DAME ESPERANCE DE SAINT-BENOIT

Une demande de subvention de l'école privée Notre Dame Espérance de Saint-Benoît a été adressée à la commune dans le cadre du dispositif ULIS. L'école, associée par contrat à l'Etat, participe au service public d'éducation. Elle bénéficie donc de financements publics fixés par la loi. L'article L 442-5-1 du code de l'éducation confirme un financement obligatoire pour les élèves dont la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil en Ulis dans ses écoles.

L'établissement sollicite la subvention d'aide à la scolarisation pour l'élève Lucas LHOMMEDET, résidant à Jaunay-Marigny, pour l'année scolaire en cours 2025-2026. L'établissement a statué sur un montant forfaitaire de 1 012 € par an et par enfant qui correspond au coût de l'élève de la commune d'accueil auquel s'ajoute le coût de l'Aide à la Vie scolaire : 607€ + 405€.

Pour contribuer à l'aide à la scolarisation de cet élève, il est proposé de verser à cet établissement une subvention de 1 012€.

**Décision : adopté à l'unanimité**

I/K - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION OGEN DU SACRE CŒUR DE JAUNAY-MARIGNY ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION POUR 2026

Un contrat d'association a été signé avec l'école du « Sacré Cœur » en 1996. La réglementation impose qu'une convention soit signée pour tout versement d'une subvention supérieure à 23000.00 €.

Cette convention fixera notamment le montant de la participation par enfant versée par la commune à l'OGEC pour la gestion de l'École privée du « Sacré Cœur », et déterminant les modalités de versement de la subvention communale.

Il est proposé de signer une convention avec l'OGEC du « Sacré Cœur » afin de procéder aux versements de cette participation.

Au vu des effectifs de la rentrée 2025, le concours financier de la Commune pour l'année 2026 s'élève à 116 363€.

*Annexes n° 1 A et B : tableau calcul dotation & convention pluriannuelle*

**Décision : adopté à l'unanimité**

**II –RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : M VERRECCHIA

II/A – DÉLIBÉRATION RELATIVE AU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

M le Maire propose d'organiser un temps de formation le 13 Juin prochain lors du séminaire qui sera organisé en présence des élus et des responsables de service pour travailler sur le projet de mandat.

Cet article précise par ailleurs que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Il précise que la cotisation à l'AMF86 et l'AMF Nationale qui s'élevaient en 2025 à un montant total de 3

954.76€, représente plus de 2% du montant des indemnités de fonction aux membres du conseil municipal.

Il indique que dans ce cadre, chaque semestre, l'AMF86 propose à ses adhérents des réunions d'information en lien avec l'actualité et en partenariat avec les acteurs institutionnels locaux. Les réunions proposées et les formations dispensées dans ce cadre ont pour objectif de s'informer et de se former sur les sujets en lien avec l'exercice du mandat, mais aussi de partager des retours d'expérience.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**AFFAIRES SPECIFIQUES**

**I – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

Rapporteur : Mme DETAPPE

**I/A - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (OPERATIONS IMMOBILIERES – VIE ECONOMIQUE – ZAC DES GRANDS CHAMPS ET ECO-QUARTIER FONDS GAUTIERS)**

Le Compte Financier Unique (CFU) document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Sachant que les pointages préalables réalisés par l'ordonnateur et le comptable sont concordants, le Conseil Municipal va donc délibérer sur le CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes.

**BUDGET PRINCIPAL 14000**

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - COMMUNE DE JAUNAY-MARIGNY - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>B1</b>
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 351 022,57	9 535 647,00	15 886 669,57
	Recettes réalisées (1)	B	3 728 271,04	9 848 437,59	13 576 708,63
	Restes à réaliser	C	61 935,21	0,00	61 935,21
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 477 584,43	11 608 322,23	18 085 906,66
	Dépenses réalisées (1)	E	2 739 376,60	8 361 956,18	11 101 332,78
	Restes à réaliser	F	146 689,69	0,00	146 689,69
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	988 894,44	1 486 481,41	2 475 375,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	126 561,86	2 072 675,23	2 199 237,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 115 456,30	3 559 156,64	4 674 612,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-84 754,48	0,00	-84 754,48
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 030 701,82	3 559 156,64	4 589 858,46

**Décision : adopté à l'unanimité**

**BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES 14002**

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - OPERATIONS IMMOBILIERES - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>B1</b>
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	550 247,00	824 570,16	1 374 817,16
	Recettes réalisées (1)	B	533 549,45	827 588,70	1 361 138,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	655 069,65	895 238,11	1 550 307,76
	Dépenses réalisées (1)	E	542 980,84	632 092,78	1 175 073,62
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-9 431,39	195 495,92	186 064,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	104 822,65	70 667,95	175 490,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	95 391,26	266 163,87	361 555,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	95 391,26	266 163,87	361 555,13

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Décision : adopté à l'unanimité**

**BUDGET ANNEXE VIE ECONOMIQUE 14005**

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - VIE ECONOMIQUE - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>					<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>					<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	15 400,00	412 761,72	428 161,72
	Recettes réalisées (1)	B	15 398,09	0,00	15 398,09
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 534 436,63	19 800,00	1 554 236,63
	Dépenses réalisées (1)	E	3 457,11	17 340,08	20 797,19
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 940,98	-17 340,08	-5 399,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 519 036,63	-392 961,72	1 126 074,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 530 977,61	-410 301,80	1 120 675,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 530 977,61	-410 301,80	1 120 675,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Décision : adopté à l'unanimité**

[BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER DES FONDS GAUTIERS 14006](#)

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - ECO QUARTIER FONDS GAUTIERS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	923 785,68	463 882,84	1 387 448,52
	Recettes réalisées (1)	B	460 082,84	460 726,92	920 809,76
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	463 682,84	684 866,53	1 148 549,37
	Dépenses réalisées (1)	E	460 726,92	460 726,92	921 453,84
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-644,08	0,00	-644,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-480 082,84	221 183,69	-238 899,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-480 726,92	221 183,69	-239 543,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-480 726,92	221 183,69	-239 543,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Décision : adopté à l'unanimité**

[BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS CHAMPS 14007](#)

MAIRIE DE JAUNAY-MARIGNY - ZAC DES GRANDS CHAMPS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 546 131,00	2 786 696,13	4 332 827,13
	Recettes réalisées (1)	B	1 522 455,38	1 580 102,61	3 102 557,99
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 921 175,69	1 734 843,00	3 656 018,69
	Dépenses réalisées (1)	E	1 696 547,02	1 684 866,84	3 381 413,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-174 091,64	-104 764,23	-278 855,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	375 044,69	-1 051 853,13	-676 808,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	200 953,05	-1 156 617,36	-955 664,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	200 953,05	-1 156 617,36	-955 664,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/B – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (OPERATIONS IMMOBILIERES – VIE ECONOMIQUE – ZAC DES GRANDS CHAMPS ET ECO-QUARTIER FONDS GAUTIERS)**

Après avoir débattu des CFU du budget principal de la Commune et des ces budgets annexes pour 2025, il est suggéré à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement de chaque budget dudit exercice.

*Annexes n° 2 A et B :*

Documents budgétaires « budget principal » et « budgets annexes » - page fiche d'affectation de résultat de fonctionnement

**Budget principal : Adopté à l'unanimité**

**Budget Opérations immobilières : Adopté à l'unanimité**

**Budget Vie économique : Adopté à l'unanimité**

**Budget Eco-quartier Fonds Gautiers : Adopté à l'unanimité**

**Budget ZAC des Grands Champs : Adopté à l'unanimité**

I/C – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (OPERATIONS IMMOBILIERES – VIE ECONOMIQUE – ZAC DES GRANDS CHAMPS – ECO-QUARTIER FONDS GAUTIERS) POUR L'EXERCICE 2026

Le Conseil Municipal ayant été entendu le 2 avril 2026, au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de l'article L 2312-1 2ème alinéa du CGCT, il est proposé d'adopter le budget principal de la Commune et les budgets annexes Opérations immobilières, Vie économique, ZAC des Grands Champs, et Eco-quartier Fonds Gautiers, de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Il est précisé que le budget de l'exercice 2026 a été établi et sera voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

*Annexes :*

[Budget principal : Compte Financier Unique 2025 – Budget Prévisionnel 2026](#)

[Budgets annexes : Compte Financier Unique 2025 – Budget Prévisionnel 2026](#)

**Budget principal : Adopté à l'unanimité**

**Mme DETAPPE fait un zoom sur le résultat des efforts effectués sur le dernier mandat qui ont permis d'améliorer nettement l'épargne brute, l'épargne nette et de baisser le taux d'endettement de la commune.**

**Budget Opérations immobilières : Adopté à l'unanimité**

**Ce budget intègre la réfection d'un logement à Galletier.**

**Mme Annick MONTEIL précise qu'une rencontre s'est tenue cette semaine concernant la création de nouveaux logements dédiés aux gendarmes. Elle précise que ce projet est porté par Habitat de la Vienne.**

**Budget Vie économique : Adopté à l'unanimité**

**Il est précisé que trois terrains restent en vente dans la Viaube. Les ventes devront transiter par Grand Poitiers dans le cadre de la compétence développement économique que la Communauté Urbaine doit exercer. A terme ce budget sera donc clôturé.**

**Budget Eco-quartier Fonds Gautiers : Adopté à l'unanimité**

**Budget ZAC des Grands Champs : Adopté à l'unanimité**

I/D – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Conformément à l'article L 2241-1-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et des budgets annexes pour 2025.

*Annexe n° 3 :*

- « Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 »

**Décision : adopté à l'unanimité**

I/E – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2026

Pour faire suite au débat sur les orientations budgétaires, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il est proposé une augmentation de 1% des taux :

	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	41.01%	41.01%	41.42%
Foncier non bâti	34.75%	34.75%	35.10%
Taxe d'habitation *	13.73%	13.96%	15.74%

\* sur les Logements Vacants (LV) et les Résidences Secondaires (RS) +1% sur TFB & TFNB  
 \*\* taux 2024+ majoration +1% sur TFB & TFNB  
 +1% sur TH + majorat° 0.230  
 \*\*\* taux 2025+ majoration 1.64  
 0.936

**Décision : adopté à l'unanimité**

*Il est précisé que cette augmentation ne compense même pas à la suppression par l'Etat de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCRTP)*

**II – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE**

Rapporteur : Mme COURTIN

**II/A – REGLEMENT DU POLE EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET TARIFS**

Suite à la Commission Education Enfance Jeunesse du 2 avril, les membres du Conseil Municipal seront invités à se prononcer sur le règlement des services et les tarifs 2026-2027 en annexe.

*Annexe 5 – règlement des services et les tarifs 2026-2027*

**Décision : adopté à l'unanimité**

*Une rencontre avec les parents délégués sera organisée par Mme COURTIN.*

**III –VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE**

Rapporteur : M. METHIVIER

**III/A – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Suite à la Commission Vie associative, Sportive et Culturelle du 9 avril, les membres du Conseil Municipal seront invités à se prononcer sur la proposition jointe en annexe.

*Annexe 6 – Subventions aux associations pour 2026*

**Décision : adopté à l'unanimité**

***M.METHIVIER précise que sur les 108 associations connues sur la commune, 54 ont déposé une demande de subvention. Elles ont été étudiées au regard des critères retenus par la Commission. Le conseil municipal valide l'affectation suivante :***

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026</b>	
ACCA DE JAUNAY	250 €
ACCA DE MARIGNY	250 €
A.J.M. SPORT ET SANTÉ	400 €
ADMR JAUNAY	300 €
APE LA MENINGERIE	250 €
APE PAUL ELUARD	250 €
APE RENÉ BUREAU	250 €
ARTI'SHOW	350 €
ATELIER ARTS PLASTIQUES	600 €
C.O.F.	3 000 €
CHŒUR D'HOMMES DU HAUT-POITOU	300 €
CLUB NAUTIQUE DE JAUNAY-CLAN	1 795 €
COCF	250 €
COMITÉ DE JUMELAGE	300 €
COMITÉ DES FÊTES DE MARIGNY	2 000 €
CONFRÉRIE VINEUSE DES TIRE-DOUZILS EN HAUT-POITOU	300 €
CREACTIV'ID	520 €
CYCLEUM	300 €
DONNEURS DE SANG JAUNAY	350 €
EMPIRE DANCE	1 500 €
E.VIE... DANSE TWIRLING	1 190 €
ÉCOLE DE MUSIQUE DU VALVERT DU CLAIN	2 550 €
FAE	2 000 €
FERROVIENNE MODELISME	300 €
FUTURODANSES	350 €
FUTURO VALVERT TT	3 465 €
GELNACUM	300 €
GRAND POITIERS HANDBALL 86	7 250 €
GYM BIEN ÊTRE	300 €
GYMNASTIQUE IGNU-MARINE	1 235 €
JM FRANCE JAUNAY MARIGNY	250 €
JUDO CLUB JAUNAY-CLAN	1 755 €

KARATÉ CLUB DU CLAIN	500 €
LADY DOIGTS	250 €
LE PETIT THÉÂTRE DE MARIGNY	300 €
LES AMIS DE LA PALLU	300 €
LES ARCHERS DE LA VALLÉE DU CLAIN	830 €
LES CAVALEURS DU CLAIN	350 €
LES ÉCHOS DU PRIEURÉ	250 €
LES GARDIENS DE MONTFAUCON	350 €
LES RUNNEURS DES VIGNES	350 €
LOUNEUIL AMITIE	250 €
L'ŒIL DU CLAIN	300 €
PETANQUE CLUB JAUNAY CLANAISE	300 €
PLUS LÉGER QUE L'AIR	295 €
RABATS L'AIGUAIL	250 €
REC ECOLE DE DANSE	1 500 €
REF 88	300 €
SOUVENIR FRANÇAIS	250 €
TENNIS CLUB VALVERT	4 160 €
UFGAC	250 €
UNC	300 €
US JAUNAY MARIGNY	2 555 €
<b>TOTAL :</b>	<b>48 650 €</b>

Des subventions exceptionnelles peuvent-être votées tout au long de l'année en fonction des projets présentés ET réalisés par les associations

**Les demandes intégrant un projet à caractère exceptionnel feront l'objet d'un vote ultérieur, une fois l'action réalisée.**

**Plusieurs élus ne prennent pas part au vote sur certaines des demandes dans la mesure où ils sont membres de l'association.**

**APE René Bureau : Mme OGET**

**Comité de jumelage : M. Joubert, Mme Bernard, M. Davignon, M. Méthivier, M. Neveux, M. Robin**

**Comite Organisation De La Foire COF : M. Robin**

**Ecole De Musique : Mme Tournier, M. Joubert**

**Gelnacum : M. Jeaud**

**Gym Igny Marine : Mme Simonet, Mme Moreau,**

**Judo Club : Mme Perrinne Happe,**

**Les Cavaleurs : M Chouteau, Mme Perrinne Happe,**

**Les Gardiens De Montfaucon : M Sansiquet**

**Louneuil Amitie : Mme Bouhet**

**Unc : M Sansiquet : Mme Simonet, M Neveux**

**Souvenir Français : M Sansiquet**

**Afvgac : M Sansiquet**

**Des délibérations distinctes seront prises pour les mentionner.**

#### **IV – VIE ECONOMIQUE, EMPLOI, TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT**

Rapporteur : Mme DAVIGNON

#### **V/A – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION APPUI**

Dans le cadre du soutien au dispositif Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD), Messieurs les Maires de Dissay et de Jaunay-Marigny ont validé les besoins de financement de l'association APPUI, après une rencontre avec sa directrice.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 10 000€ afin de soutenir l'association APPUI sur le financement du poste de chargée d'animation du Comité Local pour l'Emploi.

**Décision : adopté à l'unanimité**

***M DAVIGNON ne prend pas part au vote.***